

L'autonomie de l'enseignement officiel actée

PACTE L'accord sur la scission entre pouvoirs a été voté

- ▶ Après de nombreuses péripéties, l'enseignement de la Communauté française devient autonome.
- ▶ Le texte a été accepté avec plusieurs amendements à la proposition de décret PS-CDH-MR-Défi.
- ▶ Le retour du MR dans les négociations a permis d'aboutir.

La scission entre pouvoir organisateur et pouvoir régulateur assurant l'autonomie de l'enseignement officiel a été validée à 55 voix pour (PS-CDH-Défi), 32 abstentions (MR-Ecolo) et 1 contre (PTB) en séance plénière Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Après une série de péripéties – parmi lesquelles plusieurs amendements déposés à la dernière minute – le texte a été accepté tard dans la soirée à la majorité des deux-tiers.

Le MR, principal parti de l'opposition, s'est abstenu de manière « totalement assumée », comme l'a lancé à la tribune Françoise Bertieaux, cheffe de groupe, plutôt que de voter contre et ainsi atteindre la majorité qualifiée. Le texte voté a fait l'objet d'une série d'amendements, dont trois principaux co-

signés par le MR avec PS-CDH-Défi. Le premier vise à ne plus coupler la scission des deux pouvoirs avec le décret qui revoit le pilotage général. De quoi permettre au MR de voter contre une gouvernance des écoles qu'il juge trop lourde et contraignante pour les chefs d'établissement. Un deuxième amendement porte sur la régionalisation du conseil d'administration du futur réseau qui sera composé de 18 membres au total. Le parlement Wallon désignera finalement deux administrateurs et la Cocof, un autre, parmi les six issus de la FWB. Un troisième amendement traite de la taille du nouvel organisme public, initialement composé de 600 personnes. Le transfert du personnel dépendra désormais de l'évolution de la population scolarisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et de l'évolution des établissements. Les réformateurs auraient souhaité aller plus loin encore, mais ils se satisferont de ces amendements.

Le texte voté ce mercredi soir prévoit la création d'une structure autonome appelée WBE en charge de l'enseignement officiel. Cet organisme, à la personnalité juridique distincte, verra le jour à partir du 1^{er} septembre 2019. Les cosignataires se réjouissent de cette avancée : « Ce vote permet à **« On aurait pu aller plus loin, mais nous sommes apaisés sur les avancées obtenues »** » FRANÇOISE BERTIEAUX

l'enseignement organisé par la FWB de sortir d'une sorte d'asphyxie, avance la députée Défi Joëlle Maison. C'est un premier pas vers la modernisation d'un réseau qui restait dans un statut archaïque. Cela ne changera pas tout du jour au lendemain, mais c'est le premier pas vers une aération du réseau officiel. Il faut continuer en ce sens. » « Les discussions ont été longues et le débat nourri, rapporte le président du PS, Elio Di Rupo. En définitive, c'est une garantie pour le déploiement à venir du réseau d'enseignement public. » Le parti Ecolo, pour sa part, « se réjouit que le dossier avance enfin », explique Barbara Trachte, députée Ecolo, mais s'abstient sur un texte qui ne va pas assez loin, aux yeux du parti, dans la dépolitisation et la participation citoyenne.

Jusqu'à aujourd'hui, la FWB portait une encombrante double casquette. Elle était à la fois le pouvoir organisateur de 320 écoles officielles avec Wallonie-Bruxelles enseignement (WBE) et le pouvoir régulateur de l'ensemble des écoles des autres réseaux avec l'Administration générale de l'enseignement (AGE). L'ensemble restait sous l'égide d'une administration unique placée sous la responsabilité de la ministre de l'Éducation. Dans le cadre du Pacte d'excellence, la séparation des deux casquettes était rendue nécessaire par le lien intrinsèque établi avec les plans de pilotage et les contrats d'objectifs qui en découlent. ■

MARIE THIEFFRY

FÉDÉRAL

Les remerciements de Marie-Martine Schyns

La ministre de l'Éducation qui porte les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence, Marie-Martine Schyns (CDH) a tenu à « saluer les députés qui, en prenant leurs responsabilités, ont permis l'adoption de ce texte si important pour tout le volet Gouvernance du Pacte et, plus

fondamentalement, pour l'avenir de nos écoles et de nos élèves. »

Elle a souhaité remercier le travail, notamment, du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS) qui a mené un travail de médiation important, ainsi que celui de la députée PS Christiane Vienne : « C'est cette volonté commune qui a permis à deux reprises de déposer un texte assurant l'autonomisa-

tion de l'enseignement organisé. » Elle ajoute : « Lorsque l'on voit à quel point les acteurs du monde de l'école ont réussi à dépasser chacun leur pré carré, lorsqu'on voit la mobilisation en cours dans les écoles visant à construire les plans de pilotage, lorsqu'on prend conscience de la nécessité de dépasser les clivages pour réussir la transformation de l'école, je me réjouis que nous ayons pu dépasser les jeux partisans. »

Après ce texte, les réformes du Pacte d'excellence s'enchaînent. Les prochaines dates : ce mois-ci avec le projet de décret sur le statut des directeurs puis en mars prochain avec celui relatif à la gratuité scolaire des maternelles.

M.TH.